



CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 1^{er} du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la séance se tiendra à huis clos dans le respect des règles de distanciation sociale. Le port du masque sera obligatoire durant toute la séance.

Le Conseil Municipal se réunira à huis clos le :
SAMEDI 21 NOVEMBRE 2020
à 10 h 00

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 septembre 2020
 2. Présentation des décisions du maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
 3. Avenant n°2 à la convention avec l'Établissement Public Foncier d'Ile de France
 4. Transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Val d'Essonne
 5. Convention pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie avec la société Premium Energy
 6. Legs de la parcelle cadastrée F354
 7. Cession du chemin rural n°44
 8. Prorogation d'activité accessoire
 9. Extension du périmètre du SIARCE pour l'adhésion de la commune d'Ollainville au titre de la compétence relative à la mobilité propre
 10. Convention de coopération et de financement entre la CCVE et les communes membres de son territoire pour l'acquisition d'équipements de protection dans le cadre de la crise sanitaire du covid-19
 11. Décision budgétaire modificative n°2
 12. Travaux en faveur de la circulation et de la sécurité routière et demande d'attribution de la subvention dite des amendes de police au Conseil départemental de l'Essonne
 13. Donner acte de la mise à disposition des locaux communaux au Foyer rural
 14. Plan France relance
 15. Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour une étude de diagnostic pour des travaux d'entretien de l'église
 16. Convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État
- Questions diverses


Le Maire
Sandrine JACQUET

